



**Demandes d'engagement et d'informations complémentaires  
reçues le 17 décembre 2020**

**Projet de construction d'un tramway  
sur le territoire de la ville de Québec  
dans le cadre du projet de réseau structurant de  
transport en commun de la Ville de Québec**

**Dossier 3211-08-015**

**Le 1 avril 2021**



## QUESTIONS

**QC-6-1** L'avis 58 se lit ainsi « La commission d'enquête est d'avis que l'initiateur devra mettre en place un comité pour suivre et évaluer les effets sociaux des nuisances occasionnées par l'augmentation du camionnage ». À ce propos, la Ville peut-elle expliquer comment les citoyens vivant à proximité du dépôt à neige du boulevard Raymond sont intégrés aux processus de communication mis en place?

### RÉPONSE RSTC :

La Ville est responsable de la gestion du bruit et de la poussière sur le site du dépôt à neige de Beauport. Elle poursuivra donc, en étroite collaboration avec le Bureau de projet, le suivi des communications avec ses citoyens. Elle veillera à les informer de l'échéancier et du déroulement des travaux en cours de réalisation.

À titre de rappel, la Ville est en discussion avec les citoyens aux abords du dépôt à neige du boulevard Raymond depuis quelques années et le dossier chemine en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et la direction de la santé publique de la Capitale-Nationale. L'évolution de ce dossier était, jusqu'à ce jour, indépendante du projet du RSTC. La Ville souhaite une cohabitation harmonieuse avec le milieu. Plus particulièrement, une sensibilité est portée à la suspension des poussières grossières et au bruit. Sur ce dernier aspect, la Ville a fourni un échéancier pour, notamment, la réalisation d'un mur acoustique avant le début des travaux du RSTC. La séquence des travaux dans le secteur a été annoncée par la Ville le 15 février dernier. Longeant le boulevard Louis-XIV, le mur bordant le dépôt à neige aura une longueur approximative de 1 000 mètres et une hauteur variant entre 4 et 6 mètres. Élaborés en tenant compte des résultats d'une étude acoustique, le mur ainsi que plusieurs autres mesures d'atténuation réduiront considérablement les sons en provenance du dépôt à neige dans le voisinage.

De plus, dans le cadre des travaux de 2021, un bureau d'information et de relations avec les citoyens sera accessible à proximité du site du chantier, et ce, afin que chacun puisse obtenir facilement les réponses à ses questions en lien avec les travaux. Des agents de service à la clientèle seront présents en tout temps pendant les heures d'ouverture du chantier, permettant une coordination et une résolution rapide des enjeux liés aux travaux. Les bureaux d'information s'avèrent les lieux privilégiés des citoyens et des commerçants pour obtenir des renseignements et, le cas échéant, coordonner leurs besoins avec l'avancement des travaux. Il s'agit d'une approche proactive, efficace et proche des citoyens.

En ce qui a trait au RSTC, il était prévu que les matériaux provenant de l'excavation du tunnel soient utilisés pour la construction de digues dans le site du dépôt à neige. Toutefois, des changements devront être apportés à la construction de ces digues. Le volume requis en déblais pour compléter la digue sera inférieur à celui estimé lors de l'étude d'avant-projet réalisée en 2019. À la suite de ces nouvelles informations, la Ville de Québec et le Bureau de projet du RSTC poursuivent leur analyse comparative des sites potentiels afin de déterminer le meilleur scénario pour le dépôt des surplus des excavations du Partenaire privé dans le cadre de la construction du tramway. Cette analyse prend en compte la distance totale que les véhicules auront à parcourir sur le réseau du MTQ et sur le réseau routier de la ville, ainsi que le nombre de maisons et de logements en périphérie du parcours sujet à être impacté par la circulation dans un souci d'atténuation des impacts pour les résidants. Cette analyse se poursuit.

**QC-6-2** Dans son 71e avis, la commission indique que « l'initiateur devrait mettre en place des moyens et des processus de communication avec les citoyens qui permettent d'évaluer ou de mesurer l'efficacité de l'information transmise à la population en ce qui concerne les aspects visuels du projet dans le cadre des comités de bon voisinage. Elle invite l'initiateur à entreprendre une démarche d'évaluation et de suivi des mesures d'atténuation proposées en ce qui concerne les aspects visuels du projet pour mieux baliser la connaissance et connaître les préoccupations et les suggestions du milieu face aux mesures proposées ».

L'initiateur a prévu toute une série de mesures d'atténuation concernant les impacts de son projet sur l'environnement visuel, soit le paysage. A-t-il prévu discuter de ces mesures avec la communauté? Est-ce que certains choix de nature esthétique seront laissés à la population par le biais de sondage ou de concours par exemple? Est-ce que les riverains de l'emprise d'Hydro-Québec pourront participer au choix des aménagements qui y seront faits tel que l'apparence finale de l'écran acoustique? L'initiateur a-t-il prévu faire un suivi de la satisfaction de la population relativement à l'impact visuel des aménagements du tramway?

**RÉPONSE RSTC :**

Dans le cadre de ses activités de rencontres citoyennes, les diverses mesures d'atténuation dans les secteurs, incluant les impacts sur l'environnement visuel du projet soit le paysage, seront présentées et discutées avec ceux-ci.

Dans certains secteurs et sur certains éléments précis, il sera possible de discuter avec les citoyens et acteurs du milieu (ex. : participation citoyenne pour la personnalisation des murs expression de certains bâtiments, stations de surface, édicules des stations souterraines, pôles d'échanges et terminus, aménagements de la rue des Chalutiers, de l'Université Laval, du campus Rochebelle, de l'emprise d'Hydro-Québec et du bassin de rétention dans le secteur Le Gendre).

À la fin du projet, des suivis permettront de mesurer l'appréciation de la population sur divers aspects du projet : aménagements, mise en service, information aux voyageurs, satisfaction des utilisateurs, etc. comme précisé en réponse à la question QC-4-6.